



Le Bermigeois

JOURNAL DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Juin 2021

Calendrier	2
Mot du maire	3
Procès-verbal	4
Rapport du maire	8
Avis publics	9
Info-Municipale	13
Chronique de l'inspecteur	16
Offre d'emploi	17
Matinées gourmandes	18
OTJ St-Bernard	19
Bibliothèque	21
FADOQ	22
INFO-MADA	23
Fabrique	24
Cercle des fermières	24
La famille nous tient à cœur	25
Maison des jeunes	26
Régie des déchets	27
MRC des Maskoutains	28
Prévention incendie	30
Attention aux tiques	31
SARCA	32
Cohabitation en zone agricole	33
Chouette à voir	34
Nos annonceurs	35
Services à la communauté	42



♥ Joyeuse
Fête des
Pères ♥

Calendrier Juin - Juillet 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
13 10h30: Messe à l'église de St-Bernard	14	15  3 ^e versement des taxes municipales	16 	17 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	18	19
20  BONNE FÊTE DES PÈRES	21	22	23 	24 Bureau et biblio fermés Matinées gourmandes  	25	26
27	28	29	30 	1 ^{er} juillet Bureau et biblio fermés  	2	3
4	5 20 h: Séance du conseil 	6	7 	8 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	9	10
11 10h30: Messe à l'église de St-Bernard	12	13	14  	15 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	16	17
18	19 Bureau fermé	20 Bureau fermé	21 Bureau fermé 	22 Bureau fermé 18h30-20h: Bibliothèque 	23	24



Mot du maire



Chères Bermigeoises et chers Bermigeois,

Après 8 années à titre de conseillère municipale, 26 années à titre de maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et 16 années à titre de préfet de la MRC des Maskoutains, je vous annonce que je ne me représenterai pas aux prochaines élections municipales.

Durant mon parcours politique, j'ai travaillé avec des gens remarquables. Avec ces collaborateurs, j'ai mis toutes mes énergies dans la réalisation de notre mission commune : le bien-être de nos citoyens.

Ce fut un réel plaisir et un grand honneur pour moi de représenter les citoyens de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Je suis reconnaissante d'avoir eu une longue carrière gratifiante et je vous remercie très chaleureusement pour votre confiance au fil de ses années.

Au plaisir de vous croiser dans les prochaines activités de la municipalité,

Francine Morin, maire

*Photo de la MRC des Maskoutains (décembre 2019)



DÉCÈS DE L'ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL, MONSIEUR RÉAL BOURGEOIS

C'est avec tristesse que les élus et les employés municipaux ont appris le décès de Monsieur Réal Bourgeois qui s'est éteint le 4 juin dernier, à l'âge de 80 ans.

Monsieur Bourgeois a été conseiller municipal de 1980 à 2005. Né d'une famille où la politique municipale était présente de père en fils, il a appris très tôt que l'implication et le don de soi sont d'une importance capitale quand on désire améliorer notre qualité de vie.

Son engagement, sa chaleur humaine et sa sensibilité à reconnaître les besoins des personnes et sa grande générosité ont fait de lui un homme apprécié et respecté de tous.

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville tenait à souligner sa contribution au mieux-être de sa communauté et lui en est reconnaissante et souhaite offrir à toute sa famille ses plus sincères condoléances.

*Photo de l'avis de décès



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)
Séance ordinaire du lundi 7 juin 2021 à 20 h 00 à huis clos

Étaient présents : Mme Francine Morin, maire, et les membres du conseil, M. Mario Jussaume, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Isabelle Hébert, Mme Emmanuelle Bagg et M. Guy Robert. Mme Vanessa Lemoine, conseillère, était absente. Les membres présents formaient le quorum.

Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 mai 2021 ont été déposés au conseil.

État des résultats du mois de mai 2021

REVENUS

Dépôts	595 708,61 \$
Revenus d'intérêts et ristourne	687,36 \$
Total des revenus	596 395,97 \$

DÉPENSES

Déboursés	(45 791,17 \$)
Prélèvements	(19 783,84 \$)
Salaires	(13 577,45 \$)
Assurance collective	(2 045,93 \$)
Placement à l'épargne à terme	(500 000,00 \$)
Frais de caisse et arrêt de paiement	(35,00 \$)
Total des dépenses	(581 233,39 \$)

État des comptes au 31 mai 2021

Solde au compte fonds d'administration	96 411,50 \$
Part de qualification	5,00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	875 000,00 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	185 000,00 \$
Grand total	1 156 416,50 \$

Remboursement de la dette au 31 mai 2021

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout	1 602 700,00 \$
Remboursement du capital	(-) \$
Solde de l'emprunt no 1 et 2	1 602 700,00 \$

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de mai 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de juin 2021 tel que soumis pour un montant total de 153 477,86 \$;

D'AUTORISER le déboursé net de 2 419,33 \$ du surplus accumulé affecté pour l'achat du mobilier de bureau chez Mobilier H Moquin ;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée ;

Dépôt à terme

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'approuver le transfert effectué en mai 2021 au montant de 500 000 \$ du compte avec opérations au compte Avantage entreprise.

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 60 000 \$ du compte Avantage entreprise au compte avec opérations pour couvrir les déboursés du mois de juin.

Dépôt du rapport de Madame le Maire – Faits saillants du rapport financier 2020

La directrice générale dépose le Rapport de Madame le Maire sur les faits saillants du rapport financier 2020. Ce rapport sera publié sur le site internet de la municipalité ainsi que dans le journal municipal.

Remboursement du fonds de roulement – Tracteur

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'effectuer le cinquième versement pour rembourser l'achat du tracteur CASE JX107 2004 au fonds de roulement d'un montant de 2 500 \$;

D'AUTORISER le transfert de cette somme du fonds d'administration au fonds de roulement.

Adoption – Second projet de règlement numéro 2021-03 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de modifier le calcul de l'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation et de corriger les grilles d'usage

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le second projet de règlement numéro 2021-03



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 juin 2021 à 20 h 00 à huis clos

amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage afin de modifier la méthode de calcul de l'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation et de corriger les grilles d'usage tel que déposé.

Adoption – Règlement 2021-08 Taxe de service – Citoyens non-inscrits au rôle (ordures, matières organiques, collecte sélective et eau)

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2021-08 autorisant la facturation des taxes d'ordures, de matières organiques, de collecte sélective et de consommation d'eau aux propriétaires recevant ces services et n'étant pas inscrit à notre rôle d'évaluation selon la liste des adresses inscrites à l'annexe A de ce présent règlement.

Adoption - Règlement 2021-09 Gestion contractuelle modifiant le Règlement 2020-02

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement 2021-09 modifiant le règlement 2020-02 sur la gestion contractuelle afin d'ajouter des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Avis de motion – Règlement 2021-10 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement no 2021-10 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum.

L'objet de ce règlement est de modifier la rémunération du personnel électoral selon la révision du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (chapitre E 2.2, r. 2), pris en vertu de l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le projet de règlement qui a été déposé lors de la séance du 7 juin 2021 est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande au dgstbernard@mrcmaksoutains.qc.ca.

Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PERMETTRE à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale, résident dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande et;

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie conforme de la présente résolution.

Frais de financement temporaire – Autorisation

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Guy Robert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ABROGER la résolution 2020.10.05 en lien avec la demande d'augmentation de la marge de crédit ;

DE DEMANDER un financement temporaire de 172 000 \$ à un taux d'intérêt de 2.45 % et ;

D'AUTORISER le maire, Mme Francine Morin et la directrice générale, Mme Émilie Petitclerc, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, tous les documents relatifs à cette demande.

Lot 5 636 630 – Demande de dérogation mineure

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure concernant le lot 5 636 630 tel que décrit précédemment selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 juin 2021 à 20 h 00 à huis clos

Ressources humaines – Ouverture de poste Technicien(ne) en comptabilité – Autorisation

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OUVRIER le poste de technicien(ne) en comptabilité de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, et ;

D'APPROUVER la publication de l'offre d'emploi telle que présentée.

MRC des Maskoutains – Entente intermunicipale de fourniture de services d'une ressource administrative aux services incendies – Partie 13 – Autorisation

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville exprime par la présente sa volonté d'adhérer à l'entente d'adhésion au service de prévention incendie (Partie 13) de la MRC des Maskoutains, tel que présenté, et, pour une durée s'échelonnant du 1^{er} juin 2021 ou de la date de l'entrée en vigueur de l'entente intermunicipale de fournitures de services d'une ressource administrative en soutien aux services incendie de la MRC des Maskoutains au 31 décembre 2024, et que copie lui soit transmise en conséquence; et

D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc, à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Projet de la MRC des Maskoutains pour la mise en commun régional de rechercher des causes et des circonstances d'incendies – Équipe régionale – Résolution d'intention

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville exprime par la présente sa volonté d'adhérer au service régional en recherche des causes et circonstances en incendie, sous réserve du budget final et de l'entente à interve-

nir selon le nombre de municipalités participantes, le tout dans le respect des normes légales et financières d'un tel projet et ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

Demande d'autorisation pour conserver un abri d'auto temporaire

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents :

DE REFUSER la demande d'autorisation afin de conserver un abri d'auto temporaire au-delà du délai permis et ;

D'INFORMER les propriétaires que cette demande sera réévaluée suite à l'obtention du permis et du dépôt d'un échancier des travaux.

Rue de l'École, rue des Loisirs et rue Gagné – Ajout de dos d'âne – Autorisation

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la réalisation de deux (2) dos-d'âne permanents sur la rue de l'École par l'entrepreneur Pavages Maska inc. et l'achat d'un (1) dos-d'âne temporaire pour la rue des Loisirs chez Martec.

DE RETIRER du poste GL 02 33500 649 prévu à cette fin un montant de 5 000\$ et;

D'AUTORISER le retrait du surplus accumulé non affecté la balance des coûts du projet.

Demande de partage de coûts pour les travaux de nettoyage d'un fossé de voie publique

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents :

DE REFUSER la demande de partage des coûts pour les travaux déjà réalisés et ;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 juin 2021 à 20 h 00 à huis clos

D'INFORMER le propriétaire sur les démarches à respecter afin de respecter le partage de coût pour les travaux de nettoyage de fossé de voie publique.

Usine de traitement des eaux usées – Achat d'une pompe de transfert de produits chimiques – Autorisation

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'achat d'une pompe de transfert et ses accessoires au montant de 1 000 \$ plus taxes et;

DE TRANSFÉRER du surplus accumulé non affecté – égout (# poste 59 13101 00) le montant net requis pour le paiement de cette dépense.

Usine de traitement des eaux usées – Remplacement de mitigeurs – Autorisation

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le remplacement des mitigeurs par l'entreprise Plomberie C.A. Bouclin inc. au montant de 1 050,00 \$ plus taxes.

Cours d'eau Laplante Branche 2 – Services d'ingénierie pour les travaux de stabilisation du talus - Autorisation

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents :

DE MANDATER le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour l'émission de plans et devis pour la stabilisation du talus en aval du ponceau du 4e rang dans le cours d'eau Laplante branche 2 et;

D'EFFECTUER la demande de permis pour effectuer les travaux de stabilisation de ce talus auprès du département des cours d'eau de la MRC des Maskoutains ;

QUE tous les frais reliés à ces travaux de stabilisation de talus soient assumés entièrement par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

OTJ St-Bernard inc.

Mme Emmanuelle Bagg félicite les bénévoles de l'O.T.J. St-Bernard inc. pour leur activité de distribution de plants de légumes. Cette activité a été très appréciée.

Mme Bagg encourage les citoyens à participer à la décoration du tissu transmis dans le cadre des activités de la Fête nationale. Il ne s'agit pas d'une épreuve artistique, mais d'une mise en commun pour un résultat final de courtepoinette.

Centre d'interprétation des oiseaux de proie – Construction d'un bâtiment écologique – Demande d'appui financier

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE CONTRIBUER au projet du Centre d'interprétation des oiseaux de proie de l'UQRQP par une participation financière de 1 \$/habitant sur une durée de 5 ans à raison de 600 \$ par année. Cette contribution apparaîtra chaque année dans la planification budgétaire de la Municipalité à compter de 2022 ;

DE FAIRE la promotion de la campagne *Votre nom sur le pont* auprès des citoyens de la municipalité, et ;

DE FAIRE la promotion auprès de ses entreprises de l'importance de participer par le biais d'une commandite au projet de développement économique régional et attrait touristique majeur qu'est le Centre d'interprétation des oiseaux de proie.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La version complète des procès-verbaux incluant les comptes payables est accessible sur le site web de la Municipalité. Lien de l'enregistrement du 7 juin :
<https://youtu.be/ykvmtynm5ck>





RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2020

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021, je fais rapport aux Bermigeoises et Bermigeois des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, tel que vérifié par la firme de comptables agréés Hébert Marsolais inc.

L'exercice financier 2020 s'est soldé par un excédent de 333 685 \$, résultant de recettes et amortissements se chiffrant à 1 959 353 \$, comparativement aux dépenses et affectations de 1 625 668 \$, tel qu'audité par le vérificateur externe.

Ventilation des surplus

Le rapport du vérificateur démontre des surplus de 887 958 \$ au 31 décembre 2020, se décrivant comme suit :

Excédent de fonctionnement non affecté	705 177 \$
Excédent accumulé affecté à 2021	95 518 \$
Excédent accumulé réseau égout	2 263 \$
Fonds de roulement	85 000 \$

Projets d'investissements réalisés en 2020

Installation de la fibre optique à l'usine	1 848 \$
Ajout d'un bureau fermé	4 509 \$
Services ingénieurs pour la réfection du 4 ^e rang et du rang Fleury	10 868 \$

Dette à long terme - Réseau d'assainissement des eaux usées

Dette à l'ensemble de la municipalité	243 304 \$
Dette au secteur	695 372 \$
Réserves financières et fonds réservés (solde disponible)	5 521 \$
Subventions du gouvernement	813 503 \$
Solde de la dette au 31-12-2020	1 757 700 \$

Dépenses réalisées en 2020 en raison de la Pandémie COVID-19

En raison de la Pandémie liée à la Covid-19, plusieurs activités et dépenses prévues ont dû être annulées ou reportées. Une aide financière au montant de 32 269 \$ a été remis à la Municipalité. Cette aide financière a permis, en autres, à remettre un don aux banques alimentaires, à l'ajout d'un bureau fermé, à installer des panneaux acryliques à chacune des portes des bureaux pour plus de sécurité, à faire l'achat de matériels et de produits pour la désinfection (distributeurs de purel, masques, produits sanitaires...) et à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la disposition hors du site habituel des boues de l'usine de traitement des eaux usées. Cette subvention était pour les années 2020-2021.

Rapport du vérificateur externe

Lors du dépôt des états financiers 2020, la firme Hébert Marsolais inc. a émis un rapport attestant que les états financiers consolidés de la Municipalité donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville au 31 décembre 2020. Aucune réserve n'a été émise quant à une anomalie quelconque.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2020, démontre que la Municipalité est en bonne situation financière.

Francine Morin, maire



AVIS PUBLIC — PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT — TENUE DE REGISTRE (SUITE)

Règlement numéro 2021-03 modifiant le règlement 2017-02 intitulé « Règlement de zonage »

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

Lors d'une séance du conseil tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté le second projet du Règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement numéro 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de modifier le calcul de l'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation et de corriger les grilles d'usage.

1. En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.
2. Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants :
 - le titre et le numéro (du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance) faisant l'objet de la demande;
 - leur nom;
 - leur qualité de personne habile à voter;
 - leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);
 - leur signature.
3. Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible sur le site internet de la municipalité : <http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>
4. Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :
 - carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - passeport canadien;
 - certificat de statut d'Indien;
 - carte d'identité des Forces canadiennes.
5. Dans le cas où le nom de la personne ne figurerait pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.
6. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 22 juin 2021, par courrier, par la chute à livres du bureau de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville situé au 390 rue Principale ou à l'adresse de courriel suivante dqstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale. Un formulaire est disponible sur le site internet de la municipalité.
7. Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire :
 - son nom;
 - son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);
 - dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
 - une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter;
 - sa signature.
8. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2021-03 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 54. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
9. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le 28 juin 2021 sur le site internet de la municipalité.
10. Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.



AVIS PUBLIC — PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT — TENUE DE REGISTRE (SUITE)

11. Le Règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement numéro 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de modifier le calcul de l'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation et de corriger les grilles d'usage.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 8^e jour de juin 2021,

Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

À la date de référence, soit le 6 avril 2021, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique⁴ ou morale⁵ qui, depuis au moins 12 mois, est :
 - ⇒ propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
 - ⇒ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - ⇒ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

⁴Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

⁵La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être

inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin référendaire en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, une personne morale doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui exercera ce droit. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

- l'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la soussignée.

Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC—VENTE DE BIENS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville met en vente des objets usagés lui appartenant. Vous trouverez ci-dessous, la liste et photos des biens en vente avec leur prix.

Toute personne désirant se porter acquéreur des articles qui font l'objet de la vente devra communiquer avec la directrice générale soit par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les objets devront être payés en argent comptant et récupérer par l'acheteur à ses frais.

La vente de ces biens est faite sans aucune garantie. La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville se dégage de toute responsabilité si lesdits articles sont défectueux.

La vente est finale. L'acheteur achète à ses risques et périls et sans garantie de vices cachés.



iPhone 6 de 64 Gb gris cosmique avec son étui Otterbox Defender qui s'attache à la ceinture

Prix de vente: 75 \$



Mini-chaîne stéréo avec chargeur de 5 disques compacts de marque RCA (modèle RS 2620)

Prix de vente: 50 \$



Souris optique avec fil Microsoft ou Powerdata

Prix de vente: 1 \$ chacune



Bureau en bois avec deux petits tiroirs et deux grands tiroirs pour suspendre des dossiers.

Prix de vente: 50 \$



Chaise de bureau

Prix de vente: 10 \$

Donné à Saint-Bernard-de-Michaudville, le 10 juin 2021.

Émilie Petitclerc,
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS DE RESTRICTION D'UTILISATION DE L'EAU

La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre annonce qu'un avis d'interdiction d'arrosage est en vigueur dès maintenant et ce, **jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble de son territoire.**

La Régie demande toutefois la collaboration des citoyens afin qu'ils modèrent leur consommation en eau pour les jours et mois à venir et qu'ils respectent les heures d'arrosage ci-dessous.

L'arrosage de la pelouse et des jardins est permis :

- Avec un boyau ou un gicleur : de 21 h à minuit
- Avec un système d'arrosage automatique : de minuit à 3h
- Les jours pairs : pour les numéros d'immeubles pairs
- Les jours impairs : pour les numéros d'immeuble impairs



Il est interdit de se servir de l'eau potable pour le remplissage de piscine.

Au besoin, la Régie et/ou les municipalités membres et clientes se réservent également le droit d'annoncer une interdiction d'utilisation de l'eau à des fins non essentielles (arrosage, lavage de voiture).

La collaboration de tous les citoyens est demandée afin de permettre une distribution adéquate pour la consommation.

Important! La qualité de l'eau distribuée à la population n'est pas compromise, seul son débit sera réduit.

Merci de votre collaboration!



AVIS DE TRAVAUX



4^e RANG



**CIRCULATION AVEC
SIGNALEURS**

Du 14 au 23 juin 2021*

*Sujet à changement selon les conditions météo

Les travaux seront effectués de l'intersection de la route Amyot jusqu'à l'adresse civique 603, 4^e Rang.

La circulation sera assurée par la présence de signaleurs.

L'entrepreneur se mobilisera vers le 14 juin 2021. Selon les conditions météorologiques, les travaux dureront 7 jours ouvrables.

Nous comptons sur votre collaboration pour respecter la signalisation mise en place.

Info municipale

Bureau et bibliothèque fermés, télétravail et séances à huis clos



Le bureau municipal et la bibliothèque seront fermés les jeudis 24 juin et 1er juillet en raison de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada. Nous vous rappelons que les employés administratifs sont en télétravail pour une durée indéterminée et que le bureau est ouvert sur rendez-vous seulement. Vous pouvez tout de même contacter le bureau par téléphone ou par courriel, les employés répondront durant les heures ouvrables. Les coordonnées du personnel se trouvent à la dernière page du journal et sur notre site web, dans la section « Personnel municipal » de l'onglet « Services municipaux ».

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 5 juillet 2021 à 20 h 00. L'ordre du jour paraîtra le jeudi précédent sur le site internet de la Municipalité. Toute question peut être envoyée par courriel au : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Le procès-verbal et l'enregistrement de la séance seront déposés sur le site au courant de la semaine qui suivra.

Troisième versement de taxes: 15 juin

La date d'échéance du troisième versement de taxes est le mardi 15 juin. Vous pouvez payer :

- ⇒ Par votre institution bancaire sur internet (ex: Accès-D) : vous devez en premier lieu sélectionner le bon nom, soit Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, afin que votre paiement soit transmis au bon endroit. Vous devrez aussi inscrire le numéro de matricule (10 chiffres) qui apparaît dans le coin droit de votre compte de taxes municipales ou facture. Si le système de votre institution demande plus de chiffres, il faut souvent ajouter des zéros. Vous pouvez prévoir ainsi tous les versements pour qu'ils s'effectuent automatiquement. Veuillez noter que ce n'est pas toutes les institutions bancaires qui permettent les transactions en ligne avec la Municipalité. Si vous éprouvez des difficultés, communiquez avec votre institution.
- ⇒ Par la poste au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville (Québec) J0H 1C0 (vous pouvez nous transmettre des chèques postdatés aux dates des versements).
- ⇒ Au comptoir de n'importe quelle Caisse Desjardins et à certaines institutions bancaires à condition que le coupon de versement accompagne votre paiement.
- ⇒ Au bureau municipal, en déposant une enveloppe avec votre paiement dans la chute à livres (fente dans la petite porte de métal à gauche de la porte d'entrée). Évitez de déposer de l'argent comptant. N'oubliez pas de mettre vos coupons de paiement dans l'enveloppe avec votre chèque (ou vos chèques) afin que le paiement soit appliqué au bon compte.

Pour plus d'informations, contactez le bureau municipal : 450-792-3190 #2 ou munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Abreuvoir en fonction au Pavillon des Loisirs



L'abreuvoir au Pavillon des Loisirs sera ouvert prochainement. Il est recommandé de ne pas boire à même l'abreuvoir, mais de l'utiliser plutôt pour le remplissage de sa gourde ou de sa bouteille d'eau. Merci de votre collaboration !



Inscription au système d'alerte à la population



La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a mis en place un système d'alerte automatisé qui permettra de joindre la population en cas d'urgence. Par exemple : message en cas d'évacuation, d'avis d'ébullition de l'eau, d'interruption de l'alimentation en eau, etc.

Inscrivez-vous sur notre site: saintbernarddemichaudville.qc.ca. Besoin d'aide pour vous inscrire ? Contactez le bureau municipal: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #1.

Info municipale

Ventes de garage : autorisées avec restrictions



Les ventes de garage peuvent de nouveau être tenues en autant que vous ayez un permis (sans frais) et que les règles relatives aux rassemblements privés soient respectées. Par exemple, en zone orange, il peut y avoir un maximum de 8 personnes de foyers différents ou tous les habitants de deux foyers différents.

Respectez le règlement sur les animaux



La Municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant des infractions au Règlement no 2020-05 sur les animaux. Selon ce règlement, « les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des infractions et le gardien de l'animal est passible des peines édictées au règlement :

- a) la présence d'un animal errant sur toute place publique;
- b) la présence d'un animal sur toute propriété appartenant à une personne autre que son gardien, à moins que cette présence n'ait été autorisée ;
- c) le fait, pour un animal, de détruire, d'endommager ou de salir, en déposant des matières fécales ou urinaires, une place publique ou une propriété privée ;
- d) l'omission, par le gardien, de nettoyer immédiatement toute place publique ou toute propriété privée salie par le dépôt de matières fécales déposées par l'animal dont il est le gardien et d'en disposer d'une manière hygiénique ;
- e) le refus d'un gardien de laisser l'autorité compétente inspecter tout lieu et immeuble afin de vérifier l'observation du présent règlement ;
- f) le fait, pour un animal, de mordre ou de tenter de mordre une personne ou un autre animal. »

Aucun chien ne peut se trouver sur la place publique, à moins qu'il ne soit contrôlé et tenu en laisse par son gardien. De même, sur un terrain privé, un chien doit être gardé, selon les circonstances, soit :

- a) dans un bâtiment d'où il ne peut sortir,
- b) dans un parc à chien ;
- c) sur un terrain clôturé de tous ses côtés de façon à ce qu'il ne puisse sortir à l'extérieur du terrain ;
- d) sur un terrain retenu par une chaîne dont la longueur ne peut permettre au chien de s'approcher à moins de 2 m des limites du terrain ;
- e) sur un terrain, sous le contrôle de son gardien.



Le propriétaire d'un chien qui mord, qui erre dans la municipalité ou qui n'est pas identifié à l'aide d'une licence peut se voir imposer des amendes salées et des restrictions de garde pour son chien. Vous prenez également le risque que votre chien se fasse voler, sans oublier le danger de la circulation automobile et de la rencontre avec un animal de la faune.

Il est interdit à toute personne de nourrir un chat dont il n'est pas le gardien. La nourriture doit être placée à l'intérieur d'un bâtiment.

Si un chat errant rôde souvent chez vous, informez-vous d'abord à savoir si ce chat appartient à quelqu'un du voisinage et, si tel est le cas, prévenez le propriétaire. Si le chat ne semble appartenir à personne et que vous ne pouvez pas l'approcher : communiquez avec la SPAD au 1-855-472-5700 pour l'installation de cage-trappe. Aux propriétaires de chats allant à l'extérieur, il est recommandé de les faire stériliser afin de prévenir la surpopulation, de les munir d'un collier et d'une médaille afin d'éviter que votre chat se fasse capturer. Une licence pour chat coûte 10 \$. Elle n'est pas obligatoire, mais elle permet d'identifier votre animal si jamais il se perd.

Info municipale

Mieux comprendre les demandes de nettoyage de cours d'eau vs fossé de voie publique

Vous désirez nettoyer votre fossé ? Renseignez-vous auprès de la direction générale au 450-792-3190 poste 3 ou par courriel à dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca pour savoir si ce fossé est un cours d'eau régié par la MRC des Maskoutains ou un fossé de voie publique régié par votre municipalité, car les démarches sont différentes et réaliser des travaux dans un cours d'eau sans autorisation peut entraîner des amendes élevées pour les propriétaires concernés.

Dans le cas d'une demande de nettoyage d'un cours d'eau régié par la MRC des Maskoutains:

1. Remplir le formulaire de la MRC disponible sur le site www.mrcmaskoutains.qc.ca, dans la section « Gestion du territoire - Cours d'eau » ou communiquer avec les employés municipaux qui pourront vous transmettre le formulaire.
2. Transmettre votre demande complétée à la municipalité avant le 31 août de l'année courante (pour une planification des travaux l'année suivante).
3. Le conseil municipal doit autoriser votre demande avant de la transmettre à la MRC avant le 30 septembre.



Dans le cas d'une demande de nettoyage d'un fossé de voie publique régié par la Municipalité

1. Faire une demande de nettoyage en téléphonant au 450-792-3190 poste 3 ou en envoyant un courriel à dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca pour une présentation au conseil afin d'autoriser le partage des coûts (75% propriétaire et 25% municipalité).
2. Si le conseil municipal accepte : la Municipalité engage l'entrepreneur, surveille les travaux et partage les coûts.
3. Si le conseil municipal refuse : le propriétaire peut faire les travaux en assumant 100 % du coût des travaux. La Municipalité doit en être avisée, car elle doit surveiller la conformité des travaux.

Chaleur accablante: attention aux coups de chaleur

Les étés sont souvent très chauds et les longues périodes de chaleur ne sont pas sans risque pour la santé. En effet, une longue exposition à des chaleurs extrêmes peut entraîner de sérieux troubles médicaux tels que les crampes de chaleur, l'épuisement par la chaleur et le coup de chaleur. Pendant une vague de chaleur accablante :

- ◆ Buvez beaucoup de liquides frais; il s'agit de la mesure préventive la plus importante. Évitez d'aller à l'extérieur pendant la période la plus chaude de la journée.
- ◆ Vérifiez l'indice humidex. Il exprime l'effet combiné de la chaleur et de l'humidité pour décrire l'intensité de chaleur ressentie par une personne moyenne.
- ◆ Portez des vêtements légers et amples. Portez un chapeau et des lunettes de soleil.
- ◆ Appliquez un écran solaire ayant un facteur de protection solaire (F.P.S.) élevé afin de protéger votre peau contre les coups de soleil.
- ◆ Ralentissez les activités qui vous réchauffent. Travaillez, faites de l'exercice ou jouez pendant de courtes périodes.
- ◆ Prenez des pauses fréquentes dans un endroit frais ou ombragé.
- ◆ Évitez les boissons qui contiennent de la caféine ou de l'alcool, car elles peuvent vous déshydrater.
- ◆ Prenez des nouvelles de vos proches (aînés vivant seuls, personne ayant une maladie chronique, etc.)
- ◆ Soyez attentifs aux signes d'un coup de chaleur: fatigue, déshydratation, maux de tête, étourdissement, confusion.



Chronique de l'inspecteur

Inspection - Urbanisme - Permis - CPTAQ— Suivi de dossier

Les piscines



Avec le temps chaud déjà à nos portes, nous voyons de plus en plus de piscines s'implanter partout sur le territoire.

À partir du 1^{er} juillet 2021, des modifications importantes seront apportées à la loi sur la sécurité des piscines résidentielles.

D'une part, les modifications viseront à augmenter la sécurité des aménagements autour des piscines, et réduire les accidents de plongeon.

Les piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficiaient, jusqu'à aujourd'hui, d'un droit acquis et elles n'avaient pas à faire l'objet de mesures de protection.

Cependant, avec la nouvelle modification, toutes les piscines construites avant le 1^{er} décembre 2010 devront se conformer aux nouvelles mesures de sécurité. Le délai pour se conformer est de deux ans, soit jusqu'au **1^{er} juillet 2023**.

Visitez le quebec.ca/piscineresidentielle pour les détails sur la réglementation provinciale.

N'oubliez pas qu'un permis peut être nécessaire pour l'installation d'une piscine. De plus, même les piscines démontables sont soumises au règlement. Communiquez avec l'inspecteur pour toute question ou pour demander un permis.

Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment

Courriel: inspecteursstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

Téléphone: 450-792-3190 # 1





Offre d'emploi

Technicien(ne) comptable

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville qui est au cœur de la MRC des Maskoutains dans la région de la Montérégie, couvre une superficie de plus de 62 kilomètres carrés et accueille une population de près de 600 habitants.

Sommaire du poste :

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire de ce poste est responsable de la majeure partie des opérations comptables de la Municipalité, et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Activités spécifiques :

- Préparer les comptes de taxes municipales
- Effectuer le traitement des comptes à payer et les comptes recevables
- Produire la paie des employés municipaux ainsi que les rapports gouvernementaux et assurances collectives
- Réaliser la conciliation bancaire mensuelle
- Collaborer activement au processus de vérification externe annuel
- Travailler en étroite collaboration avec la directrice générale dans la préparation des prévisions budgétaires ainsi que des suivis budgétaires
- Collaborer avec les autres membres du personnel afin d'assurer un bon service aux citoyens

Expérience de travail demandée :

- Entre trois (3) et cinq (5) années d'expérience dans un poste similaire
- Expérience en comptabilité municipale sera considéré comme un atout

Formation académique :

- DEC en administration, option comptabilité ou DEP en comptabilité

Habilités professionnelles :

- Bonne communication verbale et écrite,
- Maîtrise des logiciels Word et Excel de la suite Office,
- Connaissance du logiciel de gestion municipale PG Solution sera considéré comme un atout,

Qualités personnelles :

- Sens de l'organisation, autonomie, jugement et esprit d'équipe, rigueur et minutie dans l'exécution du travail, sens du service à la clientèle, discrétion et professionnalisme.

Conditions de travail :

- Salaire à déterminer selon l'expérience
- Horaire de travail : 28 heures par semaine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30

Entrée en poste :

- L'entrée en poste est prévue pour août 2021

La rémunération sera établie en fonction de l'expérience, de la formation et des exigences pour ce poste.

Si vous croyez être le candidat recherché, faites parvenir votre curriculum vitae avec une lettre démontrant votre intérêt et vos compétences, avant le 15 juillet 2021 à 16 h 30, à :

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Madame Émilie Petitclerc, directrice générale
390, rue Principale
Saint-Bernard-de-Michaudville Qc J0H 1C0
Téléphone : 450-792-3190 poste 3
Télécopieur : 450-792-3591
Courriel : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

Le masculin est utilisé pour alléger le texte et la municipalité souscrit au principe d'égalité en hommes et femmes. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour une entrevue.



DE JUIN À NOVEMBRE

UN MARCHÉ PHYSIQUE ET EN LIGNE!

Commandez vos produits sur la boutique en ligne
des Matinées gourmandes OU venez sur place!

JEUDI 24 JUIN
9 H À 13 H

SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
406, RUE PRINCIPALE

WWW.MATINEES-GOURMANDES.COM | 



GRANDE RÉGION DE
SAINT-HYACINTHE
MEMBRE
COMPLICE



Fête nationale à St-Bernard

Le comité de l'OTJ St-Bernard travaille à l'organisation de la Fête nationale 2021 sous le thème : « Un Québec tissé serré ! ». Encore cette année, les rassemblements ne sont pas permis. Le comité a donc préparé des activités en accord avec les mesures sanitaires en vigueur pour permettre aux Bermigeoises et aux Bermigeois de souligner leur fierté québécoise.

Membres du comité: Marc-Olivier Bouclin, Georges-Étienne Riopel, Isabelle Hébert, Cathy Lagueux, Mélanie Cypihot, Chantal Chevalier, Audrey Fréchette, Alexandre Bonin et Myriam Hébert.

Participez en grand nombre aux activités proposées !

Confection d'une courtepointe collective

Par le biais de la poste, chaque foyer a reçu un carré de tissu pour réaliser une œuvre qui exprime ce que signifie pour eux le thème « Saint-Bernard tissé serré ». Vous pouvez dessiner, peindre ou coudre sur votre morceau de tissu, puis rapporter au bureau municipal (chute à livres) ou à un des membres du comité avant le 14 juin pour participer au tirage. Les carrés seront par la suite regroupés dans une courtepointe qui sera affichée au Pavillon des Loisirs et sur la page Facebook de l'OTJ St-Bernard. Plus nous recevons de carrés, plus grande sera notre courtepointe. Alors, participez et montrez qu'à St-Bernard on est tissé serré !

Concours de dessin

Le comité organise un concours de dessin pour les enfants avec le thème « Le Québec tissé serré ». L'accès est ouvert à tous les habitants des Quatre-Vents. Les gagnants seront tirés au sort par catégorie d'âges et tous les dessins seront affichés au Pavillon des Loisirs ainsi que sur la page Facebook de l'OTJ St-Bernard. Vous trouverez le feuillet de participation au concours inséré dans le journal et sur le site web de la Municipalité.

Concours de pavoisement: décorez vos maisons !

Les citoyens sont invités à décorer leurs maisons et leurs commerces aux couleurs de la Fête nationale: bleu, blanc et jaune. Les participants auront la chance de gagner des prix d'entreprises et d'artisans locaux. Un jury déterminera la maison la mieux décorée et ses résidents gagneront un prix d'une valeur de 100 \$.

Rallye dans la municipalité et quiz virtuel

Des affiches seront disposées le 24 juin sur le territoire de Saint-Bernard afin de vous en apprendre davantage sur l'histoire de notre municipalité que ce soit au village ou à la campagne. Il fait beau ? Enfourchez votre vélo et sillonnez nos routes pour en découvrir un peu plus sur notre Saint-Bernard. Le questionnaire du rallye sera disponible à partir du 21 juin sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel à otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou en téléphonant au 450-792-3190. Retournez votre feuille réponse avant le 28 juin au bureau municipal. Des prix seront tirés parmi tous les participants.

Du 15 au 24 juin, suivez la page Facebook de l'OTJ St-Bernard Inc pour des questions quiz sur Saint-Bernard ainsi que des vidéos soulignant la Fête nationale du Québec tout au long du 24 juin.



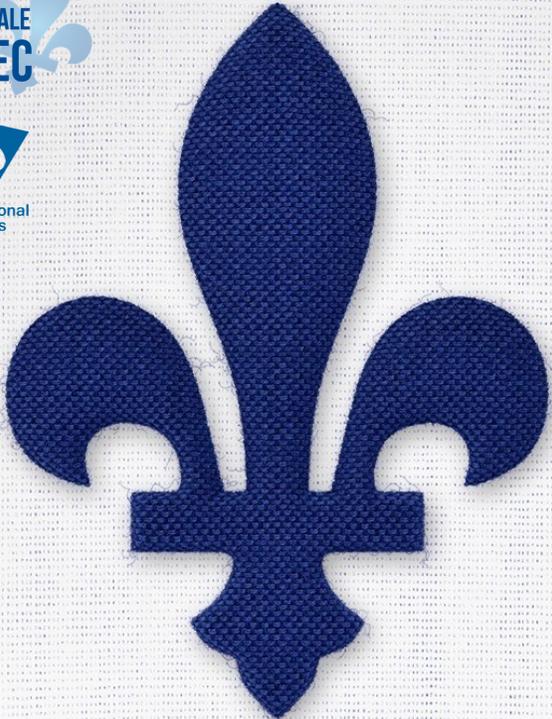
O.T.J. St-Bernard Inc.

© 2021 Tous droits réservés. Tous droits réservés.

LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois



Vivre le Québec
Tissé serré

Québec 

HORAIRE DU 24 JUIN 2021

- 9 h à 13 h : **Matinées gourmandes (église)**
- 9 h 45 : **Discours hommage au drapeau (maire)**
- 9 h 55 : **Levée du drapeau**
- 10 h 00 : **Discours des députés**
- 10 h 15 : **Dévoilement de la courtepointe et tirage**
- 13 h 00 : **Présentation des dessins et tirage**
- 19 h 30 : **Dévoilement des maisons les mieux décorées**
- 19 h 45 : **Discours patriotique**
- 19 h 55 : **Intermède musical québécois avec Jamais 203**

Le Grand spectacle de
LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC



24 juin 2021 • Dès 20h
Diffusé sur les quatre grands réseaux

À l'animation
Coeur de Pirate, Louis-Jean Cormier,
Corneille, Charlotte Cardin, Sarahmée et
Samian



Vivre le Québec
Tissé serré

Québec 

Suivez la page Facebook de l'OTJ St-Bernard Inc pour des informations sur les activités à venir cet été.

Ouverture de la bibliothèque: prêt sans contact

La Bibliothèque est ouverte **les jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que de 18 h 30 à 20 h 00**.
Veuillez prendre note que la **bibliothèque sera fermée les jeudis 24 juin et 1^{er} juillet**.

Un maximum de trois personnes à la fois peuvent être présentes dans la bibliothèque. Pour accélérer le processus, il est toujours possible de réserver vos documents par téléphone, par le site internet ou par la page Facebook avant de passer à la bibliothèque.

Suivez notre page Facebook afin d'être à l'affût des nouveautés, des changements d'horaire et de procédure. N'oubliez pas les ressources numériques gratuites sur notre site web: livres, revues, formations, musique, etc.

facebook.com/bibliostbernarddemichaudville/

Site web: mabibliotheque.ca/bernard

Téléphone: 450-792-3190 #4



Quelques nouveautés en bibliothèque...



Visitez notre site web pour des ressources numériques :
mabibliotheque.ca/bernard (section catalogue)

Nouvelle plateforme
Plus de **3 300** magazines numériques **GRATUITS** disponibles en plusieurs langues, en tout temps et de partout grâce à votre BIBLIO!
Consultez-les au biblioquebec.overdrive.com

clubdelecturetd.ca

Club de lecture d'été TD 2021
INSCRIS-TOI EN LIGNE DÈS LE 15 JUIN !

Du plaisir pour les enfants dans les bibliothèques publiques du Canada

La popote roulante



Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7.25 \$ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié. On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter : 450-773-4966 poste 1. Pour informations : Robert Perreault 450-792-2270.

Pandémie

Le réseau FADOQ commence à entrevoir la possibilité d'encourager, pour ses clubs, la reprise de certaines activités comme la pétanque. C'est à suivre ...

Assemblée Générale Annuelle des Membres du club FADOQ de St-Bernard

Étant donné que les mesures de confinement dues à la Covid-19 n'ont pas permis la tenue d'une telle assemblée. Celle-ci est reportée, pour l'instant, au mercredi 29 septembre 2021.

Fête des Pères

Le dimanche 20 juin, ce sera le jour de la fête des Pères. Nous en profitons pour souhaiter une très heureuse journée de fête à tous nos papas et grands- papas !

Robert Perreault, président
450-792-2270



Centre d'écoute Montérégie
Briser l'isolement chez les aînés

450-658-8509 1-877-658-8509

FAITES-VOUS DU BIEN!
Offrez-vous un moment
pour vous exprimer en toute confiance.

Vous êtes un aîné?
Vous vivez une situation difficile?
On peut vous aider!

Projet **IMAGES** c'est:

- ♦ Écoute
- ♦ Accompagnement
- ♦ Solutions, références

Peu importe votre situation :

- ♦ Maltraitance, violence
- ♦ Solitude
- ♦ Détresse

Contactez :
Annie Quintal
Intervenante milieu aîné
MRC des Maskoutains
450 502-4395
Projet.images@gmail.com



 **MRC des Maskoutains**
La parole à votre service

Offert par:  **C.I.J.M.**



La ligne **1 888 489-2287**
Aide Abus Aînés
www.aideabusaines.ca

Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

Chaque année, le 15 juin est souligné par la **Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées**. Elle prend tout son sens en cette époque de pandémie qui a fait plusieurs victimes parmi ces personnes qui n'ont jamais été aussi vulnérables.

La maltraitance est une question de santé publique et de droits de la personne. Elle peut prendre différentes formes comme l'âgisme, l'exploitation financière et la fraude, la violence psychologique, la négligence causée par une absence d'action appropriée, la violation des droits, etc.

Soyons les personnes pouvant faire la différence pour contrer la maltraitance.

En tant qu'organismes, citoyennes et citoyens, nous avons une responsabilité envers les aînés qui nous entourent, surtout en ces temps de pandémie. Nous vous invitons à faire des actions de bienveillance, d'être vigilant et à leur écoute pour s'assurer qu'ils et elles soient supportés dans leur quotidien. Nous devons voir ces actions citoyennes comme des mesures de protection envers les aînés.

Il existe aussi la **Ligne Aide Abus Aînés** (www.aideabusaines.ca). Il s'agit d'une ligne téléphonique (1 888 489-2287) confidentielle d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les personnes âgées. Les proches, ainsi que autres personnes, intervenants et professionnels préoccupés par une situation dans laquelle une personne âgée semble subir de la maltraitance

peuvent communiquer avec les professionnelles de la **Ligne Aide Abus Aînés**.

La bienveillance, c'est si simple et c'est possible en quelques gestes :

- * Appeler un proche pour prendre de ses nouvelles
- * Lui apporter son repas préféré
- * Offrir son aide dans ses tâches quotidiennes

La **Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés** a été créée en 2002. Elle vise à développer une vision globale des services et des réalités des aînés sur le territoire de la MRC des Maskoutains, à sensibiliser le milieu aux besoins des aînés et à intervenir sur les déterminants sociaux liés à la santé et au bien-être des aînés.



Les membres de la **Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés** :

ACEF Montérégie-est
 AFEAS Richelieu-Yamaska
 Aide Pédagogique aux Adultes et aux Jeunes (APAJ)
 Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Richelieu-Yamaska
 Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) Montérégie
 CISSS Montérégie-Est (soutien à domicile)
 Comité des usagers Richelieu-Yamaska
 Comité Logemen'Mêle
 Contact Richelieu-Yamaska

FADOQ – Région Richelieu-Yamaska
 Fédération de la famille Richelieu-Yamaska
 Jeunes Adultes Gai-e-s (JAG) Organisme LGBT+
 La Coopérative aux p'tits soins
 Le Phare St-Hyacinthe et régions
 Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains
 Partenariat de l'est de la Montérégie pour la communauté d'expression anglaise
 Regroupement Maskoutain des Utilisateurs du Transport Adapté (RMUTA)
 Trait d'Union Montérégien (TUM)



Fabrique St-Bernard

Avis de convocation

Chers paroissiens,
Chères paroissiennes,

Prendre note qu'une assemblée des paroissiens de la paroisse de Saint-Bernard se tiendra le mardi 22 juin 2021 à 19 h 00 dans le but d'élire trois marguilliers ou marguillères en remplacement de monsieur Robert Huard (rééligible) et de monsieur Sylvain Daigle (rééligible) dont les mandats se termineront le 31 décembre 2023 et de madame Chantal Plourde dont le mandat se terminera le 31 décembre 2022.

Pierre Cordeau, président par intérim

Président(e) recherché(e)

L'assemblée de Fabrique de Saint-Bernard recherche activement un président ou une présidente afin de combler le poste vacant depuis le départ de madame Micheline Perreault. Le président ou la présidente est responsable de la préparation et de l'animation des réunions de l'assemblée de Fabrique. Il doit rédiger les ordres du jour, procès-verbaux et avis de convocation. La Fabrique recherche une personne qui a à cœur la gestion de l'église et qui a un intérêt pour la préservation du patrimoine religieux.



Si vous êtes intéressé(e) ou souhaitez plus d'informations, communiquez avec le presbytère de Saint-Jude :

Téléphone: 450-792-3943

Courriel: admin@fabriquestjude.com

Adresse: 931, rue St-Édouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

Votre assemblée de Fabrique



Cercle des fermières de St-Ours

Les Cercles de Fermières du Québec accueillent les femmes à partir de 14 ans de tous les milieux. Vous avez à cœur de transmettre, préserver ou découvrir notre patrimoine artisanal? Vous êtes les bienvenues !

Avec le beau temps arrive l'espoir des bonnes nouvelles. La Santé publique et les autorités gouvernementales prévoient pouvoir permettre les rassemblements dans les semaines qui suivent. Si tout va bien, nous sommes en droit d'espérer reprendre nos rencontres mensuelles dès l'automne ainsi que la plupart de nos activités.

Nous communiquerons avec vous pour vous donner la date de la réunion de notre rentrée en septembre. D'autres renseignements vous seront donnés dans L'Hestia et par courriel.

Nous vous souhaitons de très belles vacances et nous vous invitons à venir faire une visite au **kiosque du Cercle de Fermières Saint-Ours au Marché du Vieux-Saurel les samedis du 26 juin au 2 octobre, de 10 h 00 à 14 h 00.**

Abonnement annuel : 30\$ incluant le magazine des CFQ *l'Actuelle* (5 numéros) et divers rabais chez certains marchands.

Contactez-nous pour plus d'informations

Diane Noël, présidente : 450-846-4080 ou Marie-Andrée Dupuis, resp. des communications : 514-894-0421

Courriel : cercledefermieres.stours@gmail.com

Visitez le site cfq.qc.ca pour plus d'informations sur les Cercles de fermières du Québec.

La famille nous tient à



Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables



Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville offre une aide financière aux familles résidant sur son territoire qui ont un bébé âgé entre 0 et 12 mois, et qui ont fait l'achat de couches lavables neuves ou de tissus absorbants neufs à insérer dans les couches. Un remboursement de 50% du coût d'achat, jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant, sera accordé aux familles qui en feront la demande. Le formulaire est disponible sur notre site web ainsi qu'au bureau municipal.

Une naissance, un livre

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la Bibliothèque de Saint-Bernard et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, un *Magazine Naître & Grandir* et d'autres belles surprises ! Offrez à votre enfant le plus beau des cadeaux : le goût des livres et de la lecture !

Informations: 450-792-3190 #4 ou messagerie Facebook de la Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville



une naissance
"LIVRE"

Accueil des nouveaux résidents

Bienvenue chez vous !



Si vous êtes nouvellement propriétaire ou locataire d'un immeuble à Saint-Bernard, nous vous invitons à communiquer avec nous en téléphonant au bureau municipal. Il nous fera un plaisir de vous informer des services offerts sur notre territoire et de vous inviter à l'activité d'accueil des nouveaux résidents où nous vous remettons un panier-cadeau contenant différents produits locaux.

Pour vous inscrire, contactez Geneviève Bureau: 450 792-3190 option 1

Gardiennage

Gardiens avertis

Samuel Palardy, 16 ans, ou Sophie Palardy, 15 ans	579 443-2050
Mahéva Bouclin, 13 ans, ou Médrick Bouclin, 15 ans	450 792-2060
Lysane Ménard, 13 ans	579 443-9311

Services de garde en milieu familial

Garderie L'Envolée des petits Bermigeois Nathalie Piette, responsable 903, rue de l'École	579 443-2050
---	--------------

Garderie Les petites Lucieoles de St-Bernard Lucie Boissonneault, responsable 371, rue Principale	450 792-3360
---	--------------

Garderie Les petits Bermichoux Mélanie Cordeau, responsable 885, 4 ^e Rang	450 792-2086
--	--------------



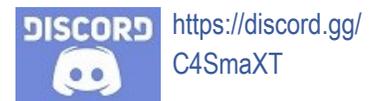


Maison des jeunes

1426, rue St-Pierre, Saint-Jude Téléphone : 450-250-2488
Site web: mdj4vents.wordpress.com

Sur Zoom en virtuel
<https://us02web.zoom.us/j/85409484057>

Tu as plus de 10 ans, on s'adresse à toi !



Horaire d'été :

Ouvert de 15 h 30 à 20 h 30 du lundi au vendredi et
de 13 h 30 à 21 h 30 les samedis et dimanches

Venez rencontrer l'équipe de la CIEC: Kate et Mélina

L'équipe de la MDJ: Vladymir, Charly, Rosalie, Lili-Rose, Aly et Sam.



Transport fourni et gratuit avec mesure de sécurité. Pour réserver : 450-250-2488 #4

Activités des prochaines semaines

Jeux de société



Atelier de cuisine



Plantation et démarrage de semis



Expérience scientifique



Vidéo informatif



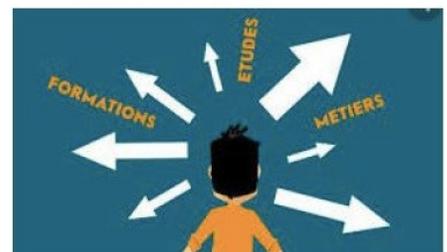
Jeux virtuel



Aide aux apprentissages scolaires



Préparation de CV



Jeux vidéo



Collecte des gros rebuts : 14 juillet 2021

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à toute la population de ses municipalités membres que la prochaine collecte de gros rebuts se tiendra le mercredi 14 juillet. La collecte aura lieu **entre 7 h et 19 h** et elles sont effectuées par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets, selon un horaire différent.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue (même dans les immeubles multi-logements) et les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés. Seuls les « **gros objets** » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, peuvent être déposés dans les bacs en tout temps.

Contrairement aux matières apportées aux écocentres qui sont valorisées à 81 %, il est important de rappeler que les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement.

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite.

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac convenablement scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Vidange des installations septiques: mettez vos informations à jour

Le Programme régional de vidange des installations septiques permet la coordination des activités de vidange des installations septiques et la valorisation des boues de façon efficace et respectueuse de l'environnement. Sur le territoire de la Régie, la collaboration des citoyens est excellente et elle permet d'obtenir des résultats extrêmement positifs pour notre environnement, avec près de 16 500 tonnes de boues collectées annuellement, transformées en compost et valorisées en agriculture.

Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires de 50 \$ liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par le programme doit préparer son installation préalablement à la vidange et mettre son dossier à jour à la Régie afin d'être informé à l'avance de la date prévue pour la vidange, notamment en fournissant un numéro de téléphone valide.

Chaque citoyen a la responsabilité de maintenir à jour son dossier

Advenant tout changement de propriétaire, d'installation septique, de coordonnées téléphoniques ou autres, il est important d'en aviser la Régie (450-774-2350).

La mise à jour de chaque dossier de vidange des installations septiques est essentielle puisqu'elle permet d'informer personnellement et à l'avance, chaque citoyen qui bénéficie du programme, des dates de vidange et de tout changement dans les horaires annoncés.

La vidange des fosses septiques aura lieu à **la fin du mois de juillet 2021 pour les 4e et 5e rangs, la route de Michaudville et le rang de la Savane**. La Régie communiquera avec les propriétaires pour les avvertir des dates des vidanges.



Trouvez plus de renseignements sur le programme en consultant le site internet: www.riam.quebec.



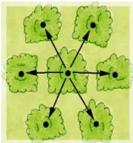
Comment restaurer sa bande riveraine ?

Vous êtes agriculteur ou habitez en zone agricole? Vous observez une dégradation des berges le long de votre cours d'eau? Vous aimeriez vous conformer à la réglementation municipale ou tout simplement en faire plus pour l'équilibre naturel et la biodiversité du milieu hydrique?

Plusieurs options s'offrent à vous, entre autres :

A. **Laissez la végétation naturelle de la rive pousser sans aucune intervention. La nature fera le travail pour vous!** Cette solution simple nécessite toutefois de cesser de tondre ou de faucher la végétation dans la rive. La végétation naturelle reprendra d'elle-même et se diversifiera avec les années. Toutefois, assurez-vous de respecter le 3 mètres réglementaire minimal en zone agricole et de culture selon la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI). Cette distance se mesure à partir de la ligne des hautes eaux. Si vous habitez en zone agricole, mais ne cultivez pas, vous devez respecter une bande riveraine de 10 à 15 mètres.

B. **Aménagez votre bande riveraine grâce à une plantation et un ensemencement efficace.** Vous pouvez ainsi décider d'intervenir en sélectionnant les herbacés, arbustes et arbres que vous voulez implanter en reproduisant la composition naturelle de la rive intégralement ou en partie. Vous pouvez procéder par ensemencement ou par une plantation sélective ou les deux. Dans le cas de la plantation, une simple technique de plantation en quinconce peut s'avérer très productive. L'avantage de cette approche est de vous permettre de choisir les essences qui s'établiront dans votre bande riveraine et ainsi mieux répondre à vos besoins. À noter que l'utilisation d'engrais et d'insecticides est interdite. Rappelez-vous qu'il s'agit d'un milieu fragile.



Dispositif de plan en quinconce

Attention à votre choix de végétaux pour ne pas introduire des espèces nuisibles. La plantation d'espèces indigènes et vivaces respectant la zone de rusticité régionale permet une meilleure implantation du couvert végétal à long terme. Plus une bande riveraine est large et diversifiée (herbacées, arbustes et arbres), plus elle est efficace et durable.

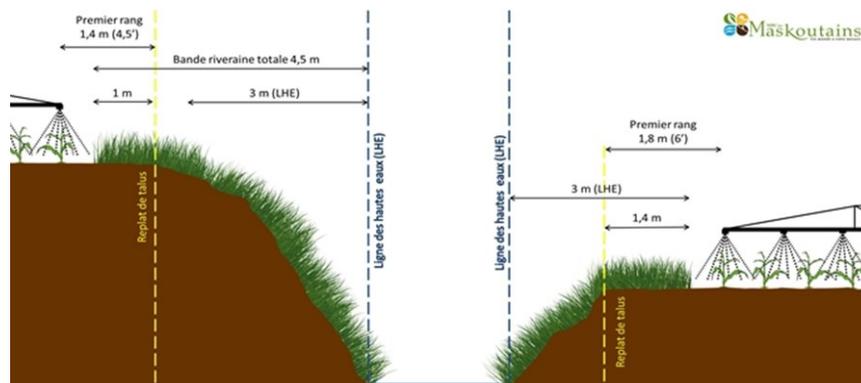
Pour pouvoir être efficace et conforme, la bande riveraine doit être végétalisée tout au long de l'année. Il est donc important de s'éloigner de la rive lors des arrosages d'herbicides. Ainsi, pour vous assurer du respect de la bande riveraine, pensez à éloigner votre premier rang de culture de la rive. De cette manière, vous éviterez d'arroser la bande riveraine et par le fait même annuler les efforts déployés par la nature ou les vôtres si vous êtes intervenus.

Respecter sa bande riveraine offre des avantages économiques et environnementaux et vous garantit une tranquillité d'esprit.

Si vous avez des questions ou que vous voulez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le conseiller à l'aménagement des rives de la MRC des Maskoutains au 450 774-3159. Vous pouvez aussi nous écrire à sectechniques@mrcmaskoutains.qc.ca

Les comités de bassin versant peuvent également offrir du support en ce qui a trait à la bande riveraine. N'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité ou la MRC, afin de voir s'il existe un comité actif dans votre secteur. Vous pouvez leur écrire à cbv@mrcmaskoutains.qc.ca

Visitez la section bandes riveraines du [site Internet de la MRC](#) pour de plus amples informations.





La MRC vous informe

Retour des Matinées gourmandes à Saint-Bernard-de-Michaudville



C'est le jeudi 24 juin prochain, de 9 h à 13 h, que vous pourrez vivre la Matinée gourmande à l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville. Cette année, les Matinées gourmandes offrent à la fois un marché en ligne et un marché physique.

Rappelons que l'organisation s'est adaptée afin d'offrir une expérience qui répond aux besoins des citoyens, en tout respect des recommandations sanitaires émises par le gouvernement.

Visitez le www.matinees-gourmandes.com et abonnez-vous à sa page Facebook pour plus d'information.

Marché physique

Les épcuriens de la MRC des Maskoutains sont invités à saisir cette occasion pour retrouver les producteurs locaux de la région lors du marché physique le jeudi 24 juin, de 9 h à 13 h. En effet, une vingtaine de producteurs, transformateurs et artisans dédiés au domaine alimentaire vous attendent.

Marché en ligne

Du 15 au 21 juin, vous pourrez également vous procurer les produits des producteurs participants sur la boutique en ligne des Matinées gourmandes au <https://boutique.matineesgourmandes.com/> et récupérer votre commande sur place lors du marché physique.

CALENDRIER 2021

CALENDRIER 2021	
Jeudi 24 juin	Saint-Bernard-de-Michaudville
Samedi 17 juillet	Sainte-Madeleine
Samedi 7 août	Saint-Jude
Samedi 28 août	Saint-Louis
Samedi 25 septembre	Saint-Valérien-de-Milton
Samedi 16 octobre	Saint-Hugues
Samedi 6 novembre	Saint-Barnabé-Sud
Samedi 27 novembre	Sainte-Hélène-de-Bagot

Une nouvelle identité, un guichet unique !



Un guichet unique de services aux entreprises et au développement économique a été mis en place sur le territoire de la grande région de Saint-Hyacinthe en mai.

mique de la grande région de Saint-Hyacinthe, mais continuera d'opérer sous le nom de Saint-Hyacinthe Technopole, une marque déjà reconnue localement et au-delà de la région en matière de développement économique.

Au terme d'une longue démarche, il a été convenu de regrouper les équipes actuellement en place de Saint-Hyacinthe Technopole, Développement économique de la MRC des Maskoutains et Forum-2020 sur un même lieu physique et sous la bannière d'une même organisation.

C'est à **Saint-Hyacinthe Technopole** qu'a été confié le nouveau mandat qui prendra en compte le développement des entreprises et de l'écosystème économique de l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains. L'organisme prendra officiellement la désignation de Développement écono-

« En créant un guichet unique pour les entreprises, de même que pour nos partenaires gouvernementaux et financiers en matière de développement économique, nous sommes convaincus de renforcer notre écosystème d'affaires qui, depuis bien des années déjà, fait rayonner la région et entraîne de nombreux investissements », a souligné Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains.

La corporation poursuivra ses activités à son siège social situé au 1000, rue Dessaulles à Saint-Hyacinthe. Pour joindre l'équipe de Saint-Hyacinthe Technopole, composez le 450 774-9000 ou écrivez à info@st-hyacinthetechnopole.com.



Prévention des incendies



Huile d'entretien des meubles : gare à la combustion spontanée!

Pour entretenir vos meubles en bois, vous utilisez peut-être de l'huile de lin ou d'autres produits qui en contiennent. Les chiffons imbibés d'huile de lin peuvent provoquer des incendies par combustion spontanée s'ils ne sont pas éliminés correctement.

Le danger d'échauffement ne provient pas de l'huile en elle-même, mais de sa dispersion sur des surfaces poreuses tels que des chiffons. Au contact de l'air, l'huile dispersée s'oxyde et dégage de la chaleur pouvant conduire à une auto-inflammation si elle ne peut pas se dissiper. C'est le cas lorsque plusieurs chiffons sont entassés dans un seau ou dans une poubelle.

Pour vous prémunir du danger et éviter tout risque d'incendie :

- ⇒ Imbibez vos chiffons utilisés avec de l'eau et conservez-les dans un récipient hermétique et incombustible, tel qu'un bocal.
- ⇒ Avant de jeter les chiffons usagés, rincez-les à l'eau et laissez-les sécher à l'air libre, à plat, de sorte que la chaleur puisse s'échapper sans danger d'échauffement, puis une fois sec, éliminez-les.

Le saviez-vous, la combustion est une réaction chimique résultant de la combinaison de trois éléments :

- ⇒ un corps combustible (solide, liquide, gazeux)
- ⇒ un corps comburant (oxygène, acide nitrique)
- ⇒ une énergie thermique d'activation (la chaleur)

Le retrait de l'un de ces trois éléments suffit à arrêter la combustion.



Dans notre cas, le fait de mouiller le chiffon (combustible) imbibé d'huile de lin (comburant) permet de réduire la chaleur, élément indispensable à la combustion.



Appel à la prudence : températures élevées, forts vents et absence de précipitation provoquent des éclosions de feux

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) lance un appel à la prudence auprès de la population. Les températures élevées sans précipitation substantielle augmentent le danger d'incendie.

L'organisme de protection rappelle qu'il n'est pas recommandé de faire des feux à ciel ouvert (feux de camp, brûlages de rebuts, etc.) lorsque le danger d'incendie varie d'élevé à extrême ou lorsque les vents soufflent à plus de 20 km/h. Pour les amateurs de feux d'ambiance, la SOPFEU recommande fortement d'utiliser un foyer muni d'un pare-étincelles avec des ouvertures d'une dimension maximale d'un centimètre. Notons également que plusieurs municipalités disposent d'une réglementation concernant les feux à ciel ouvert. Il est important d'en prendre connaissance avant d'utiliser le feu.

Par ailleurs, il faut également redoubler de vigilance lors d'un déplacement en véhicule tout terrain. Lorsque le danger

d'incendie est élevé, la SOPFEU demande aux quadistes de ne pas rouler hors des sentiers afin d'éviter tout contact entre les broussailles sèches et les parties chaudes du moteur. Il est aussi important de rappeler que les mégots de cigarette jetés par terre peuvent engendrer un incendie de forêt.

Il y a présentement 12 feux en activité dans la Zone de protection intensive. Depuis le début de la saison de protection, 306 incendies ont été allumés affectant 733,3 hectares (ha) de forêt. En moyenne, la SOPFEU enregistre à cette période de l'année, 186 incendies pour 3 404 ha de forêt touchée.





La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie

En Montérégie, près de quatre-vingt personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2020. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Le risque de se faire piquer est plus élevé durant les mois de mai à septembre, mais il faut rester vigilant d'avril à novembre.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage à proximité d'un boisé, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la [tique est retirée](#) en moins de 24 heures;
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consultation d'un médecin ou d'un pharmacien pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait indiqué pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2021

Reconnaissance des acquis



Les impacts dus à la crise sanitaire et au confinement ont amené plusieurs travailleurs à se réorienter et à s'investir dans de nouveaux projets de vie. Hors-mis cette situation, il est toujours intéressant de faire une mise

au point et de se pencher sur ses exigences face à l'emploi. *Est-ce que j'aime toujours mes tâches ? Est-ce que je suis apprécié par mes collègues et patrons, est-ce que les conditions de travail et salariales me satisfont toujours ?*

Faire un bilan de carrière peut nous amener à vouloir évoluer et à nous engager dans un processus de changement. Différentes options peuvent être choisies afin d'atteindre les objectifs fixés. Un de ces choix pourrait être de s'investir dans un processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Vous pouvez faire reconnaître officiellement les compétences développées dans votre milieu professionnel ou dans le cadre de votre vie personnelle. Prenons l'exemple d'une femme qui a effectué les tâches de secrétaire dans la compagnie familiale, sans avoir préalablement complété un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat. Selon les compétences maîtrisées et celles à acquérir, elle pourra obtenir le diplôme au terme

du processus de reconnaissance des acquis. À la suite de la démarche, les résultats seront inscrits dans un document officiel (bulletin, attestation, relevé de notes, diplôme, etc.).

Ce parcours est utile à plusieurs fins, par exemple, pour la finalisation d'un diplôme jamais complété, pour l'obtention d'un nouvel emploi, pour une promotion ou pour une meilleure mobilité professionnelle. La reconnaissance des acquis peut se faire aux niveaux professionnel et collégial. Une conseillère en information scolaire et professionnelle peut vous accompagner dans ce processus et vous orienter vers les bonnes ressources.

Le service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) peut vous offrir les services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement, dans votre municipalité. N'hésitez pas à communiquer avec elle pour en connaître plus sur les services offerts par le SARCA.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 

La colocation une idée intéressante à considérer!

La région Maskoutaine est durement touchée par une pénurie des logements ainsi que par une hausse des coûts qui en découlent. Dans ce contexte, la colocation est une solution avantageuse à mettre de l'avant.

Les personnes qui n'ont jamais pensé à cette avenue pourrait être intéressées à la considérer. Pour les gens plus âgées, la présence d'une autre personne dans leur milieu de vie favorisera l'idée de rester un peu plus longtemps dans leur domicile.

La colocation permet aussi de briser l'isolement et la routine pour ceux qui vivent seul. Les conditions de vie peuvent grandement être améliorées tant au niveau du budget que dans le partage des tâches.

L'ACEF Montréal-est a élaboré plusieurs outils disponibles sur demande afin de vous guider dans votre processus de recherche ou de réflexion.

Vous désirez en savoir davantage

450-252-0808

colocation@acefme.org

acef
Montréal-est



Ce projet est réalisé grâce à l'appui financier des Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Avec la participation financière de:

Québec 

Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie

La santé des sols

L'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil, souhaitent informer la population sur l'importance de préserver la santé des sols des terres agricoles. Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

La santé des sols

Ressource essentielle pour la croissance et la vitalité des végétaux, la terre est l'actif le plus précieux des producteurs agricoles et leur principal outil de travail. C'est pourquoi ceux-ci en prennent grandement soin. Protéger cette ressource précieuse qu'est un sol en santé, c'est garder sa composition organique et nutritive riche, éviter l'érosion par le vent et par l'eau, faire attention que la machinerie agricole ne l'endommage pas, empêcher que sa structure devienne trop compacte ou instable.

Une terre en santé est fertile et donc productive. Mais elle ne permet pas seulement à des végétaux de bien pousser, elle a aussi un rôle essentiel dans le cycle de l'eau, l'épuration, la dégradation des polluants, la biodiversité et la réduction des gaz à effet de serre. Pour entretenir la fertilité des sols, des engrais sont appliqués par les producteurs, tout en évitant les excès. La fertilisation des cultures est d'ailleurs une activité encadrée au Québec. De plus,

l'entreposage des engrais de ferme (lisier) se fait dans des structures étanches et sécuritaires.

Pour conserver ou améliorer la santé des sols des champs, plusieurs autres pratiques sont utilisées par les agriculteurs : faire des rotations de cultures, utiliser des plantes couvre-sol pour le protéger de l'érosion et le nourrir, réduire le travail de machinerie et faire du semis direct, donc sans labour, laisser les résidus de culture qui viendront fertiliser la terre...

La terre est un écosystème vivant qu'il ne faut pas dégrader ou épuiser. Que ce soit dans les champs de grandes cultures ou dans le jardin du particulier, il est essentiel de garder nos sols en santé pour que ce qui y pousse puisse s'y nourrir, grandir et nous nourrir à leur tour.



Cet été : encourageons l'agriculture d'ici



Pour une deuxième année consécutive, l'Union des producteurs agricoles invitera les citoyens à visiter les producteurs agricoles qui ont un point de vente directe aux consommateurs grâce à l'application *Mangeons local plus que jamais!*

Lancé en 2020, cet outil sera bonifié avec des circuits thématiques, un programme de fidélité et plusieurs autres nouveautés. L'initiative sera accompagnée d'une campagne promotionnelle d'envergure qui elle, sera lancée à la mi-juin dans les diverses régions du Québec, dont la Montérégie, et soutenue par une dizaine de personnalités québécoises.

Le syndicat de l'UPA de Maskoutains Nord-Est invite les producteurs agricoles de la région maskoutaine à y participer.

Afin de bénéficier d'une belle visibilité pour votre entreprise et vos produits, nous vous invitons à vous inscrire dans l'application ou à aller mettre à jour vos informations dans le formulaire prévu à cet effet sur mangeonslocal.upa.qc.ca.

Merci de contribuer au rayonnement du Mouvement *Mangeons local plus que jamais!*

Chouette à voir—Votre nom sur le pont

L'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) lance sa campagne *Votre nom sur le pont!* L'UQROP a besoin de partenaires privés afin de remplacer le pont de *Chouette à voir!* et réunir 300 000\$. Avec un don de 500\$, un individu, une famille, un groupe d'amis, groupe de travail pourrait afficher son nom! Une plaquette sera placée sur le pont et les représentera pendant 10 ans! Un maximum de 1 000 plaquettes sera placé dans la section piétonnière du pont, chacune représentant le groupe qui a contribué au 500\$. Le (nom d'un partenaire) s'associe à cette initiative afin de réunir le financement nécessaire au renouvellement du pont.

Les Partenaires Nyctales auront une plaquette de 10 cm x 20 cm portera un message de 30 mots choisis par la famille, l'individu ou le groupe. Dans le message de 30 mots, il doit y être inclus les noms des personnes ayant contribué à la plaquette. 4 emplacements situés aux extrémités du pont, seront attribués à des partenaires Harfang. Les plaques à ces endroits auront une dimension de 46 cm x 61 cm et pourront contenir un message de 100 mots avec le logo du partenaire. Ces dons sont éligibles à un reçu fiscal.

Les personnes qui désirent participer à la campagne et qui n'ont pas de groupe seront réunies sur une plaquette à l'effigie d'une des espèces d'oiseaux de proie du Québec. Pour nous, tous les dons sont importants.

À compter de l'automne 2021, l'UQROP construira un centre d'interprétation afin d'ouvrir *Chouette à voir!* à l'année. Le pont actuel restreint la venue des nombreux camions nécessaires dans le cas d'un incendie au futur centre d'interprétation. C'est pour cette raison qu'il faut remplacer le pont existant afin de mener à terme la construction du centre.

Les travaux de remplacement du pont, comprenant les assises, sont estimés à 1,3M\$. Le gouvernement du Canada et d'autres partenaires gouvernementaux contribuent en partie à ce financement. L'UQROP a donc besoin de votre entreprise et de l'implication de la population pour atteindre son objectif.

L'UQROP utilisera un treillis modulaire en acier du pont Champlain d'origine pour remplacer le pont actuel de *Chouette à voir!* Dans le cadre de son programme de valorisation des matériaux, la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) est heureuse de s'associer à l'UQROP afin qu'elle réutilise une pièce du pont.

En marge de la déconstruction du pont Champlain d'origine, PJCCI a mis en place un important programme de valorisation des matériaux visant notamment l'intégration des treillis d'acier utilisés pour renforcer le pont Champlain à des projets municipaux ou corporatifs. Afin de respecter sa mission de conservation et ses objectifs de développement durable, l'UQROP a saisi cette opportunité.

Si vous faites un don dans le cadre de sa campagne [Votre nom sur le pont](#), vous aurez la chance de mettre votre nom sur une pièce du pont Champlain d'origine... à *Chouette à voir!*

Grâce à vous, pour célébrer ses 25 ans, *Chouette à voir!* aura un nouveau pont!

Pour plus d'informations, communiquez avec Suzie Plourde, chargée de projet, au (514) 941-2177, ou par courriel à l'adresse suivante : suzie.plourde@uqrop.qc.ca

VOTRE NOM SUR LE PONT

**Campagne de financement
Nouveau pont de *Chouette à voir!***

**Affichez le nom de votre famille,
de votre groupe d'amis, de
votre équipe de travail ou de
votre entreprise sur le pont!**

VOTRE NOM de FAMILLE
"L'indépendance, c'est comme un pont : avant, personne n'en veut, après, tout le monde le prend!"
—P. Leclerc

CHOUETTE À VOIR!
UQROP
UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE PROIE

www.uqrop.qc.ca
votrepont@uqrop.qc.ca
Tél.: 450 773-8521, poste 8545



Nos annonceurs



GARAGE MORIN ET FRÈRES INC.

355 rue Principale
Saint-Bernard-de-Michaudville
Québec, J0H 1C0

**LA CHALEUR EST À NOS
PORTES !**

**Confiez-nous la
vérification,
l'entretien et la
réparation de
votre
air climatisé**

450-792-2221



**Nous avons un emploi
*pour toi!***

Tu cherches un travail d'été et tu aimerais avoir un salaire?
C'est le temps de donner ton nom pour la cueillette des fraises.
Inscris-toi avec tes ami(e)s à la **FERME GADBOIS DE SAINT-BARNABÉ-SUD**.
Tu pourras travailler à ton rythme dans une ambiance amicale.

- **La saison débute vers la mi-juin et se termine en mi-juillet**
- **Nous t'offrons un milieu agréable**
- **Les responsables des cueilleurs sont respectueux et motivants**
- **L'âge requis est de 12 ans et plus**

**JOINS-TOI À L'ÉQUIPE
EN T'INSCRIVANT AU**



PAR TÉLÉPHONE



www.fermegadbois.com

450 792-5112

889, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud
Par la route 235 Nord, à 5 minutes de Saint-Hyacinthe



Nos annonceurs



JEAN-BERNARD ÉMOND Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

**Contactez-nous en tout temps :
450-774-1843, gratuit et confidentiel.**

JOËLLE LALLIER *acupuncteure*



Traitement par aiguilles ou laser
Aiguilles stériles à usage unique
Massage thérapeutique chinois

Saint-Denis-sur-Richelieu
514.961.9984

Membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec



450 773-8888
www.action-emploi.ca



Carole Guévin
Travailleuse de milieu dans votre communauté.
450 418-7009 poste 2912
cguevin@itmav.com



Nos annonceurs

.....
**Tout
pour vous,
près de
chez vous!**
.....



ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ



Grande variété
de **bières importées**
et **québécoises** à
des prix compétitifs!



.....
TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

É P I C E R I E

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et Stéphane Lanteigne, propriétaires

Heures d'ouverture :

En semaine : de 7h à 21h

Samedi et dimanche : de 8h à 21h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours 450 785-2308





Nos annonceurs

N'attendez plus, passez au
Paiement Préautorisé!



Pourquoi vous inscrire au paiement préautorisé?



Gagner du temps en ayant
un paiement de moins à gérer



Éviter les frais de retard



Accumuler des points sur votre
carte de crédit*



Accéder à des cadeaux
et des concours exclusifs

*Si votre carte de crédit possède un système de récompenses.

Connectez-vous à votre compte
sur mon.cooptel.ca ou appelez
notre service à la clientèle pour
vous y inscrire!

Cooptel Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca



Nos annonceurs

*Expression
Style*

Mélanie Bouckin

Du mardi au samedi
sur rendez-vous 450.792.3827

Bienvenue à tous!

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447
ELECTRICITE@BRYANJACQUES.COM
WWW.BRYANJACQUES.COM

 Corporation
des maîtres électriciens
du Québec
RBQ: 5686-0406-01



882 5590 7448 01

**EXCAVATION
JD
INC.**

(450)792-3551
www.excavationjd.com
info@excavationjd.com

Excavation en tout genre
Installation septique écologique
Raccordement d'égout
Fondation
Drain français
Réparation de fissures de béton
Terrassement / Transport

 Ecoflo®
Intégrité à l'environnement™

 BIONEST

**PASSION
BEAUTÉ**

Coiffure
Maquillage Chantal Lacroix par Misencil
Misencil
Bijoux Cristal Swarovski Crysta Luna
Tatouage professionnel

FRÉDÉRIQUE
POULIN RIOPEL

 misencil

450-792-2220



garage-morin.com
T. 450 792-2221 • F. 450 792-2225
355, rue Principale
Saint-Bernard-de-Michaudville
(Québec) J0H 1C0

Sylvain Gaudette Président
sylvain.gaudette@garage-morin.com
Cell.: 450 779-2393

 GARAGE
MORIN

GARAGE MORIN ET FRÈRES INC.

 Eco-Met
 Castrol

TRANSMISSION • DIFFÉRENTIEL • ALIGNEMENT • CLIMATISATION • ÉLECTRONIQUE

 Réal Bonin
Propriétaire

Rénov'a'Neuf
Entrepreneur Général, Résidentiel, Commercial
Rénovation intérieur-extérieur, installation porte-fenêtre
Revêtement extérieur-toiture
895 claing
St-Bernard (Québec) J0H 1C0
Tél: 450-792-2087
Licence R.B.Q 2794-4784-27

 Entreprise
S. Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

**Clinique de Massothérapie
Véronique Corbeil**

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
femme enceinte et bébé
Drainage lymphatique
Exfoliation corporelle et autres soins
Certificats- cadeaux disponibles

450-792-3090
cliniquemassov.c@gmail.com





Nos annonceurs

*Massothérapie
Chantal Desmarteau*

*Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme-enceinte et enfant, Deep tissue massage*

chantal.desmarteau@icloud.com
450-779-5702
Membre F.Q.M.

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0

**Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.**

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

Pose de . briques
. pierres
. blocs
. cheminée
. plâtrage

Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

**Groupe
Voyages Québec**

Edith Jalbert
Conseillère & organisatrice en voyages de groupes

Courriel : edith@edithjalbert.com
Facebook : [Escapades Edith Jalbert](https://www.facebook.com/escapadesedithjalbert)
Cellulaire : 514-970-3160




**PENSION ET TOILETTAGE
PEE-WEE & FRÈRES**

34 Rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
Québec J0H 1C0
514 377-7336

**MAÎTRE
Cochon**

Alexandre Coupal

450.792.2003 bur
450.278.2003 cell
alex@maitrecochon.com
maitrecochon.com

105, rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
QC J0H 1C0

**ANNONCEZ-
VOUS**

POUR RÉSERVER VOTRE
ESPACE PUBLICITAIRE :

Contactez le bureau
municipal au
450 792-3190 #1 ou
par courriel à
[secadjstbernard@
mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca)

**ÉBÉNISTERIE
S. Forcier**

Armoires de cuisine • Salles de bain • Meubles sur mesure

Serge Forcier, prop.
381, rue Lamoureux
Saint-Bernard QC J0H 1C0

Tél. : 450 792-3307
Fax. : 450 792-3314

Affûtage MC Morin inc.

**Spécialité : Alimentation
Industrielle, Commerciale
& Résidentielle**

Tél. : 450-788-3222
Fax : 450-788-3112
amc.morin@hotmail.com
www.affutagememorin.ca

Michaël Morin
542, Rue Principale
Saint-Louis, QC, J0G 1K0



Nos annonceurs

Villa DES **Berges**
UN SITE ENCHANTEUR

RÉSIDENCE PRIVÉE AVEC SOINS POUR AÎNÉS
Située sur les Rives du Richelieu

- 34 Studios avec salle de bain complète
- Clientèle en perte d'autonomie, avec déficits cognitifs et Alzheimer
- Convalescence, court séjour et répit
- Plusieurs services sur place

Julie Laberge, Directrice
450.402.0530
514.297.2730

villadesberges@videotron.ca
3252 ch. des Patriotes, St-Ours

Dentura
Clinique de denturologie

St-Denis-sur-Richelieu
620, ch. Des Patriotes, bur. 102
J0H 1K0
450-787-2720 (sur rendez-vous)

info@cliniquedenturodentura.ca
www.cliniquedenturodentura.ca

Jacques Grondin, d.d.
Denturologiste

- Fabrication de prothèses dentaires complètes, partielles et sur implants
- Service à domicile, en résidence ou en CHSLD

**Consultation et nettoyage
Sans frais**

**Pharmacie Caroline Désilets et
Philippe Desmarais Pharmaciens Inc.**

688, Chemin des Patriotes
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0

T 450 787-2077
F 450 787-4115
Texto : 514 915-7688
Sans frais : 1 866-666-2077
desiletsdesmarais@gmail.com

Lun. au vend. : 9h à 20h
Samedi : 10h à 17h
Dimanche : Fermé

SERVICE DE LIVRAISON

membre affilié à **Proxim**

Me Marie-Hélène Archambault
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
Téloc.: (450) 787-2765
marchambault@notarius.net

Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Plusieurs produits disponibles :

- Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants
- Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès-pharma
chez Walmart

LES PETROLES O. ARCHAMBAULT & FILS inc.

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout



Services à la communauté

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BERNARD

Coordonnateur en loisir 450 792-3190 option 4

Heures d'ouverture de la bibliothèque (ouverture partielle)

Mardi: fermé pour une période indéterminée

Jeu de 9 h 00 à 12 h00, de 13 h 00 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 00

Site web: mabibliotheque.ca/bernard



Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville



Accès internet gratuit sans fil



O.T.J. ST-BERNARD INC. (LOISIRS)

Marc-Olivier Bouclin, président 450 230-5921

Coordonnateur en loisirs 450 792-3190 option 4

Présent pour les loisirs les mardis et jeudis

Pavillon des loisirs 450 792-3190 option 5

Festival de musique traditionnelle www.chantezvous.com



© 2018 tous droits réservés. Tous droits réservés. O.T.J. St-Bernard Inc.



OTJ St-Bernard inc



Chantez-vous bien chez nous



La campagne en blues



À l'Halloween on rock au village

F.A.D.O.Q. RICHELIEU-YAMASKA – CLUB ST-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Robert Perreault, président 450 792-2270



ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

Pour renseignements :

Immeuble Saint-Jude 450 773-0260



École aux Quatre-Vents



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Pour renseignements 450-773-8401

Site web: www.cssh.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe



En raison des développements liés au coronavirus (COVID-19), l'horaire peut être modifié sans préavis. Pour savoir si votre centre de services est ouvert, consultez le site web.

Téléphone : 450 768-3030 ou 1 866 643-3030

Site web: notrecaisse.com

Horaires de nos centres de services	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu de	Vendredi	Samedi
Siège social 1697, rue Girouard Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	
Les Salines 3050, boul. Laframboise, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	9 h à 15 h
Douville 5565, boul. Laurier Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	
Maska 1410, boul. Casavant Est, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	
Saint-Denis-sur-Richelieu 129, rue Yamaska	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	
Saint-Liboire 151, rue Gabriel	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 16 h	
Sainte-Madeleine 1040, rue Saint-Simon	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	
Sainte-Damase 111, rue Principale	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	



Services à la communauté

COMPTOIR FAMILIAL DE ST-BERNARD (friperie)

Suzanne Perreault 579-443-2010

Heures d'ouverture du comptoir

Sur rendez-vous seulement, contactez la responsable
Boîte de dépôt sur le parvis de l'église (vêtements et objets en bon état seulement)



FABRIQUE ST-BERNARD

Presbytère à Saint-Jude 450 792-3943
Location de salle (Micheline Perreault) 450 792-3792

Horaire des messes*

Dimanche 10 h 30 à St-Barnabé 1^{er} Saint-Bernard 2^e St-Jude 3^e - 4^e - 5^e dimanche
Mercredi 9 h 30 à Saint-Jude



*En raison des mesures sanitaires, il n'y aura aucune messe jusqu'à la levée de l'interdiction des rassemblements.

BUREAU DE POSTE

Claude Perreault 450 792-3266

Heures d'ouverture du bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 00 à 17 h 30
Jeudi 9 h 00 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 00



DÉPUTÉ PROVINCIAL (COMTÉ DE RICHELIEU)

Jean-Bernard Émond 450 742-3781
50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy, J3P 4M7



DÉPUTÉ FÉDÉRAL (COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE — BAGOT)

Simon-Pierre Savard-Tremblay 450 771-0505
2110, rue Bachand, bureau 108, Saint-Hyacinthe, J2S 8B6



C.L.S.C. DES MASKOUTAINS

Point de chute à St-Jude 450 768-1200
Info-santé CLSC 8-1-1



Heures d'ouverture du point de chute à Saint-Jude (sur rendez-vous)

Mercredi 8 h 00 à 12 h 00 (Infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

Tous les organismes qui souhaitent faire publier un communiqué à l'intérieur du journal municipal doivent le transmettre avant le 25 du mois précédent par courriel à : secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les articles reçus après cette date seront publiés le mois suivant. Merci !

URGENCES



SECOURS

Pompiers

Police

Ambulance

9-1-1

SERVICE D'URGENCE DE SAINT-HYACINTHE

Sûreté du Québec 9-1-1 ou 450 310-4141
Hôpital Honoré Mercier de Saint-Hyacinthe 450 771-3333

SERVICE D'URGENCE DE SOREL

Ambulance Richelieu Inc. 911 ou 450 742-9441 ou 450 742-9443
Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel 450 746-6000



MEMBRES DU CONSEIL

Mme Francine Morin, mairesse 450 792-5727
M. Mario Jussaume, conseiller 450 792-3221
Mme Vanessa Lemoine, conseillère 450 223-0509
M. Jean-Paul Chandonnet, conseiller 450 792-3452
Mme Isabelle Hébert, conseillère 450 792-2499
Mme Emmanuelle Bagg, conseillère 450 792-2441
M. Guy Robert, conseiller 450 223-4876



ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le premier lundi du mois à 20 heures au 390, rue Principale

BUREAU MUNICIPAL

Mme Émilie Petitclerc, directrice générale 450 792-3190 option 3
Courriel: dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Mme Sylvie Chaput, secrétaire-trésorière adjointe 450 792-3190 option 2
Courriel: munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Mme Geneviève Bureau, adjointe administrative 450 792-3190 option 1
Courriel: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Web: saintbernarddemichaudville.qc.ca Télécopieur: 450 792-3591



HEURES DU BUREAU

Lundi au Jeudi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre)



ÉMISSION DES PERMIS

M. Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment 450 792-3190 option 1
Mercredi: 8 h à 12 h (sur rendez-vous seulement puisqu'il est en télétravail)
Courriel: inspecteurstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca



VOIRIE - COURS D'EAU

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal 450 230-3494



RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

450 792-2001



RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350



SPAD (CONTRÔLE ANIMALIER)

1-855-472-5700



AUTRES SERVICES

Évaluation foncière 450 774-3143
Transport adapté 450 774-8810
Transport collectif 450 774-3173